



LOIRE
ATLANTIQUE
Conseil général

**Les Archives
départementales
de Loire-Atlantique**

Fonds et conditions de recherche

Aveu de la seigneurie de la Tour, 1576



Le port de Paimboeuf par Ozanne, 1776



La mémoire du Département

Comme tous les services d'Archives départementales, les Archives de Loire-Atlantique ont été constituées à l'origine (1796-1797) par le rassemblement à Nantes - chef-lieu du département - des archives des institutions d'Ancien régime supprimées à la Révolution, des établissements ecclésiastiques et des familles d'émigrés.

Elles se sont accrues, au fil des temps, sans interruption jusqu'à nos jours, des archives de la période révolutionnaire, puis des dossiers des administrations publiques ayant leur siège dans le département, ainsi que de dépôts, de dons privés et d'acquisitions.

Installées à l'origine dans les locaux de l'ancien greffe de la chambre des comptes des ducs de Bretagne (actuelle préfecture), les Archives de Loire-Atlantique reçurent, en 1899, la chapelle de l'Oratoire comme annexe pour suppléer le manque de place du greffe.

Elles déménagèrent en 1933 dans un bâtiment spécialement construit à cet effet, rue de la Distillerie. Le bâtiment d'origine a connu une première extension en 1963, une seconde en 1983, et enfin une troisième en 2008.

Les Archives départementales sont ainsi dotées d'espaces d'accueil du public (salles de lecture, d'exposition et de conférences, d'animation pédagogique), de locaux de traitement des documents et de magasins de conservation (57 km linéaires) à même de préserver un patrimoine historique et d'assurer sa mise en valeur.

Les fonds

Les documents sont regroupés par séries en fonction de leur date et de leur nature conformément au cadre de classement commun à toutes les Archives départementales. Ces séries sont désignées par des lettres de l'alphabet et peuvent être divisées en sous-séries.



Ceuilloir des vaisseaux de la seigneurie de Saint-Saire, 1769

Archives d'Ancien régime (avant 1790)

B - Cours et juridictions d'Ancien régime

Juridictions princières : chancellerie et chambre des comptes des ducs de Bretagne. Juridictions royales : chambre des comptes de Bretagne, sénéchaussées, présidial, amirautés, traites, maîtrises des eaux et forêts, monnaies, consulat, prévôté, maréchaussée. Justices seigneuriales laïques et ecclésiastiques.

C - Administrations provinciales

Intendance de Bretagne et subdélégations. États de Bretagne et commission diocésaine. Inscription maritime. États généraux de 1789. Chambre de commerce de Nantes.

Registres de contrôle des actes des notaires, du centième denier (droit de mutation) et des insinuations, avec leurs tables.

D - Instruction publique, science et arts

Université de Nantes. Collèges et petites écoles.

E - Seigneuries. Familles. Notaires. État civil.

Communautés d'art et de métiers

Trésor des chartes des ducs de Bretagne. Titres féodaux et de famille. Registres paroissiaux et d'état civil. Minutes notariales.

Corporations. Communautés d'habitants. Commissaires priseurs.

G - Clergé séculier

Évêché de Nantes. Archidiaconés de Nantes et La Mée. Chapitre cathédral de Nantes. Collégiales Notre-Dame-de-Clisson, Saint-Aubin-de-Guérande et Notre-Dame-de-Nantes. Officialités de Nantes et de Guérande. Séminaire diocésain, séminaire des Irlandais. Cures, fabriques, chapelles, confréries.

H - Clergé régulier

Nombreux fonds d'abbayes, de couvents et de prieurés bénédictins, cisterciens et d'ordres mendiants, fondés dans le département ou y possédant des biens. Fonds de commanderies de l'ordre militaire de Saint-Jean de Jérusalem, notamment celui de la commanderie Sainte-Catherine.

I - État civil protestant



Plan d'une mairie-école, XIX^e siècle

Archives de l'époque révolutionnaire (1790-1800)

L - Documents administratifs et judiciaires de la période révolutionnaire

Conseil général et directoire du département, administration des districts, des municipalités de cantons (an IV - an VIII), tribunaux réguliers et d'exception de toute compétence ; comités locaux de surveillance et sociétés populaires.

Q - Biens nationaux

Biens confisqués sous la Révolution et liquidation par vente des biens du clergé (biens de première origine) et des émigrés (biens de deuxième origine).

Archives modernes (1800-1940)

K - Lois, ordonnances et arrêtés

Bulletin des lois, *Moniteur universel* devenu *Journal officiel* et *Recueil des actes administratifs* de la préfecture de 1800 à nos jours. Collections des arrêtés

préfectoraux. Décisions et jugements du conseil de préfecture, puis du conseil de préfecture interdépartemental (ancêtre du tribunal administratif).

M - Administration générale et économie

Organisation territoriale du département, élections, police judiciaire, administrative et politique, affaires sanitaires, population, contrôle économique, agriculture et forêts, commerce, tourisme et industrie, travail, urbanisme.

N - Conseil général, bâtiments départementaux

Délibérations et rapports du Conseil général, de la commission départementale, des conseils d'arrondissement, budgets et comptes départementaux, traitement des fonctionnaires, dossiers de construction et d'entretien des bâtiments et du mobilier départementaux (préfecture, sous-préfectures, tribunaux, casernes de gendarmerie, écoles normales, prisons, établissements de santé).

O - Affaires communales

Dossiers de tutelle administrative de l'État sur les actes des communes : comptes de gestion, travaux de voirie vicinale, construction et entretien des bâtiments communaux, gestion des biens, travaux publics, personnel, dons et legs.

P - Fiscalité. Finances publiques

Comptabilité des services de l'État. Contributions directes et indirectes. Matrices et plans cadastraux. Douanes.

Q - Domaines. Enregistrement, Hypothèques

Gestion des biens mobiliers et immobiliers de l'État. Contrôle et enregistrement des actes notariaux, sous seing privé et judiciaires. Publicité des actes.

R - Affaires militaires

Recrutement de l'armée et de la garde nationale, mobilisation, prisonniers de guerre, anciens combattants, organisation du territoire en temps de guerre, dommages de guerre, organisation et intendance des corps militaires du département (gendarmerie, sapeurs-pompiers), justice militaire. Inscription maritime.

S - Travaux publics

Grandes routes et ouvrages d'art, chemins de fer et tramways, aménagement, entretien et police des rivières navigables et des cours d'eau non navigables, irrigation et drainage, rivages maritimes, contrôle de la distribution de l'énergie électrique, transports aériens et météorologie, concessions et contrôle des mines et carrières.

T - Enseignement, affaires culturelles

Organisation de l'instruction publique dans le département, activités des écoles normales et des établissements d'enseignement, enseignement primaire, secondaire, technique et professionnel. Presse, imprimerie, censure et dépôt légal. Archives départementales. Sociétés savantes. Monuments historiques.



En-tête d'une fabrique de cycles motorisés, 1938



Plan d'un maréographe, 1886

U - Justice

Exercice et personnel de la justice dans le département. Cour d'assises, tribunaux de première instance de Nantes, Ancenis, Paimbœuf, Savenay puis Saint-Nazaire. Justices de paix cantonales et tribunaux de simple police. Conseil des prud'hommes de Nantes. Tribunaux de commerce de Nantes et de Saint-Nazaire. Tribunal des douanes de Nantes. Cour de justice criminelle spéciale (an X-1811), cour prévôtale (1816-1818).

V - Cultes

Dossiers liés à l'organisation de chaque culte pendant la période concordataire (1800-1905) : traitement et gestion des desservants, contrôle du clergé, entretien des biens et immeubles cultuels, contrôle des fabriques. Loi de séparation des Églises et de l'État.

X - Assistance, prévoyance sociale

Contrôle et activité administrative et financière des hôpitaux et des établissements de santé et de bienfaisance, bureaux de bienfaisance communaux. Assistance aux malades, vieillards, infirmes et familles, prévoyance et assurances sociales.

Y - Établissements pénitentiaires

Organisation, situation matérielle et contrôle des prisons départementales, personnel et population carcérale. Registres d'écrous des détenus et condamnés des prisons de Nantes, Ancenis, Châteaubriant, Paimbœuf, Savenay puis Saint-Nazaire, et du dépôt de mendicité de Saint-Jacques à Nantes.

Z - Sous-préfectures

Sous-préfectures d'Ancenis, Châteaubriant, Nantes, Paimbœuf (jusqu'à sa suppression en 1926), et Savenay puis Saint-Nazaire.

Archives contemporaines (après 1940)

W - Archives administratives contemporaines postérieures à 1940

Archives collectées auprès des juridictions, des administrations de l'État et du Département et des établissements publics.

Archives publiques déposées et fonds privés

Archives communales

Dépôts des archives centenaires des communes, obligatoire pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Archives hospitalières (Ancien régime et XIX^e siècle)

Hospices-hôpitaux d'Ancenis, Blain, Bourgneuf, Châteaubriant, Clisson, Le Croisic, Guérande, Machecoul, Nantes, Nozay, Paimbœuf, Pornic, Saint-Nazaire et Savenay.

Archives d'origine privée

Il s'agit de documents déposés ou donnés aux Archives - avec quelques achats - par des particuliers et des organismes privés (associations, communautés confessionnelles, sociétés commerciales, industries...).

Documents iconographiques

Cartes postales, collections de dessins et de photographies, plaques de verre, cartes et plans, affiches.



Menu illustré par Lefèvre-Utile, 1915

Affiche des chemins de fer de l'État, début XX^e siècle

Bibliothèque et périodiques

Plus de 16 000 volumes concernant plus particulièrement l'histoire du département de Loire-Atlantique, de la Bretagne et du « grand Ouest », 400 titres de publications de sociétés savantes, de revues historiques, de presse locale et de bulletins d'organismes divers du XIX^e siècle à nos jours, ouvrages de méthodologie historique et d'histoire générale, publications administratives.

Archives filmées et sonores

Depuis 1999, les Archives départementales de Loire-Atlantique accueillent une antenne de la Cinémathèque de Bretagne.

Ses missions sont de collecter des films d'amateurs, de professionnels et d'entreprises sur le département (les déposants restent propriétaires de leur film), d'en assurer la conservation à long terme, d'analyser leur contenu, et de les diffuser pour valoriser un patrimoine qui demeure unique et fragile, mais qui est constitutif de la mémoire et de l'identité départementales.

Depuis 2008, il est également possible d'écouter des archives sonores et notamment les fonds de l'association Dastum (qui collecte et sauvegarde le patrimoine oral et musical de Bretagne).



Les fonds consultables en ligne

Au fur et à mesure des campagnes de numérisation et dans le respect des délais de libre communicabilité de documents et des recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, des fonds sont mis en ligne : www.loire-atlantique.fr

Il s'agit :

- ✦ *de documents à vocation généalogique*
 - registres paroissiaux (jusqu'en 1792)
 - et d'état civil (jusqu'en 1880)
 - recensements de population de plus de 75 ans
 - tables des successions et absences de plus de 60 ans
- ✦ *de documents iconographiques*
 - affiches et estampes
 - cartes et plans (notamment plans cadastraux)
 - cartes postales et photographies
 - photographies de sceaux
- ✦ *d'actes et délibérations*
 - cahiers de doléances
 - registres de chancellerie du duché de Bretagne
 - délibérations du Conseil général de l'an VIII à 1838
 - délibérations municipales jusqu'en 1914
 - répertoires des notaires de Nantes
 - rapports des capitaines à l'Amirauté de Nantes

Les conditions de recherche aux Archives départementales

Accès aux fonds

Les salles de lecture sont ouvertes gratuitement à tout citoyen français ou ressortissant étranger. Une pièce d'identité est exigée pour procéder à l'inscription.

Généalogistes, chercheurs professionnels, étudiants ou amateurs qui s'intéressent à l'histoire de la Loire-Atlantique et de l'ancienne province de Bretagne du Moyen âge à nos jours trouvent aux Archives tout ou partie des sources nécessaires à leurs études. Les fonds numérisés se consultent dans un environnement technologique de qualité et offrent un pannel élargi par rapport aux fonds accessibles en ligne (matricules des conscrits, recensements de population et état civil de plus de soixante-quinze ans ...).

Communicabilité des documents

(art. L 213-1 et L 213-2 du Code du Patrimoine)

Les archives publiques sont librement consultables. Certaines exceptions visent toutefois à protéger les intérêts des particuliers ou des collectivités. Ainsi, par exemple, ne pourront être consultés qu'après un délai de :

- 25 ans : les dossiers couverts par le secret industriel et commercial
- 50 ans : les dossiers de personnel et les documents comportant des informations relatives à la vie privée ; les dossiers relatifs à la sécurité publique
- 75 ans : les registres d'état civil (sauf les registres de décès, immédiatement communicable), les dossiers judiciaires (sauf exceptions), les minutes notariales
- 100 ans : dossiers judiciaires relatifs aux affaires concernant les mineurs ou les agressions sexuelles
- 120 ans : les documents comportant des informations à caractère médical (à compter de la date de naissance de l'intéressé).

Il est possible de demander à consulter les documents non librement communicables par dérogation. De telles autorisations sont accordées par le ministère de la Culture (direction des Archives de France), après avis du service versant.

Les fonds d'origine privée sont librement communicables, sauf dispositions particulières émises par le déposant ou donataire.

Aide à la recherche

Le personnel des Archives est à la disposition du public pour l'accueillir, le guider et l'orienter dans ses recherches. Il n'entre pas dans ses attributions d'effectuer en lieu et place des lecteurs et de leurs correspondants leurs

recherches proprement dites. Inventaires, fichiers et répertoires des fonds sont en libre accès en salle de lecture et, pour partie, sur le site Internet.

Il est répondu aux demandes de renseignements scientifiques par correspondance par l'indication de références bibliographiques et de cotes d'archives : le lecteur est invité à venir compléter ses dépouillements sur place.

Reproduction de documents

La reproduction des documents est une facilité accordée au public et non un droit, en fonction des possibilités du service. Aucune photocopie n'est possible à partir des originaux. Les lecteurs peuvent effectuer des photographies sans flash, sur autorisation préalable, dans la mesure où l'état des documents le permet et dans le cadre d'un usage exclusivement privé. L'utilisation dans un but commercial est soumise à l'acquiescement de redevances.

Enrichir la mémoire collective du département pour l'offrir à tous

Les Archives départementales ont pour mission :

- de collecter les archives produites par les services publics (tenus réglementairement de verser leurs documents) et d'enrichir leurs fonds et collections d'archives privées.
- de conserver et de préserver la mémoire historique : déjà dix siècles d'archives, soit 31 km de documents conservés aux Archives départementales. La restauration permet d'en assurer la longévité tandis que la numérisation et le microfilmage évitent leur dégradation.
- d'élaborer des instruments de recherche : il s'agit d'un travail de tri, de classement et d'élimination qui permet de mettre à la disposition des chercheurs des inventaires et répertoires, qui les aident à s'orienter et à trouver l'information dont ils ont besoin.
- de communiquer les documents : en salle de lecture, ces dernières années, ont été communiqués en moyenne 50 000 documents par an à plus de 3000 lecteurs différents ; chaque mois, 70 000 connexions au site Internet des Archives sont effectuées et environ 3,5 millions d'images sont consultées.

Villa dessinée par l'architecte Vachon, 1930



Horaires d'ouverture :

les lundi, mercredi, jeudi et vendredi
de 9 h à 17 h
et le mardi
de 13 h 30 à 19 h
(13 h 30 à 17 h en période de vacances scolaires)

Fermetures annuelles :

1^{ère} quinzaine d'août
25 décembre au 1^{er} janvier

musique

arts plastiques

danse

musée

cinéma

architecture

archives

La culture pour tous
et partout en Loire-Atlantique

lecture

théâtre

patrimoine

 LOIRE
ATLANTIQUE
Conseil général

Conseil général de Loire-Atlantique
Direction de la culture
Archives départementales
6 rue Bouillé – BP 23505 – 44035 Nantes cedex 1
Tél. 02 51 72 93 20 – Fax : 02 40 20 26 91
Courriel : archives@c44.fr

www.loire-atlantique.fr

Mise en page : Conseil général de Loire-Atlantique
Crédits photos : ADLA
Impression Chiffolleau – Janvier 2010